

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " " " six mois - 14 " "
 " " " " un an - 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS LAFFITE-BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 26 NOVEMBRE 1868.

Bulletin politique.

Dans le *Livre rouge* qui vient d'être distribué aux délégations austro-hongroises, la chancellerie impériale d'Autriche fait ressortir sans peine et fort judicieusement l'inconvénient qu'il pourrait y avoir au point de vue du maintien de la paix, à laisser indéfiniment pendante la question du Schleswig septentrional. Là-dessus grande colère de la *Gazette de la Crée* qui s'écrie :

« Nous ne savons jusqu'à quel point M. de Beust est autorisé par une autre puissance à tenir un pareil langage. Toutefois on peut être sûr à Vienne et partout ailleurs que si une guerre devait naître de la résolution de la Prusse de garder en son pouvoir Duppel et Alsen, cette guerre provoquerait, comme autrefois, en 1813 et en 1815, un élan de toutes les forces politiques et populaires de l'Allemagne du Nord. Nous croyons aussi qu'une telle guerre ne manquera pas d'enflammer le patriotisme de l'Allemagne du Sud. »

Les nouvelles parvenues des provinces orientales de la Prusse peignent la situation de ce pays sous les couleurs les plus sombres. On redoute, cette année, une disette au moins aussi grande que celle de l'année passée. En vue d'un état si malheureux, les populations rurales désertent les hameaux et leurs pauvres habitations pour se réfugier soit dans les duchés de l'Elbe, soit dans le Hanovre, où elles espèrent parvenir à subsister durant la longue et rigoureuse saison d'hiver.

Les résultats des élections anglaises connues jusqu'ici portent 364 libéraux élus et 247 conservateurs ; jamais le scrutin pour le renouvellement de la Chambre des Communes n'avait été aussi favorable au parti libéral anglais. Il est à remarquer que ce triomphe coïncide avec la réforme électorale, et qu'il sera complet le jour où le suffrage universel sera substitué au régime censitaire. Chose singulière, le chef du parti libéral, M. William Gladstone, a échoué dans le Lancashire. Il est vrai que les conservateurs l'ont combattu consciencieusement *unquibus et nostro*. D'après le *Morning-Post*, le cabinet ne se retirera que si la Chambre des Communes adopte la motion de défiance que l'opposition se propose d'introduire immédiatement après l'ouverture du Parlement.

Il y a eu de nouveaux troubles dans le pays de Galles.

Les dépêches de Madrid annoncent que la manifestation républicaine qui devait avoir lieu le 22, est ajournée au 29. Elle coïnciderait avec une manifestation monarchique. « Le but de ces manifestations, remarque avec raison le *Constitutionnel*, n'est pas facile à saisir, à moins qu'il ne s'agisse pour les deux partis, de se compter et de mesurer leurs forces en prévision des événements à venir. »

Une bande carliste a été signalée dans les environs de Burgos.

La Chambre des députés d'Italie a ouvert ses séances le 24 novembre.

On mande du Mexique que les troupes de Juárez, sous les ordres d'Escobedo, ont été battus à Tamanlipas par les insurgés. En outre, on annonce de New-York, 24 novembre, par le câble transatlantique, qu'Escobedo a résigné le commandement du Mexique septentrional.

J. REBOUX.

RÉFORME DES OCTROIS

Jusqu'à ce qu'on ait trouvé un moyen de les remplacer équitablement, nous tiendrons les octrois pour indispensables. C'est la principale ressource des municipalités urbaines. Qu'on la supprime aujourd'hui, il faudra demain en aviser à d'autres impôts, ou renoncer aux services publics : instruction primaire, voirie, éclairage, hospice, etc. Personne n'admet la seconde hypothèse. Quant à la première, c'est-à-dire la création de la nouvelle taxe pesant sur la propriété, le commerce, l'industrie, ce serait, de l'avis des hommes compétents, un remède pire que le mal.

Il faut donc garder les octrois faute de mieux, crainte de pire. Mais rien n'empêche de les modifier, de les atténuer comme fiscalité et comme sujétion. Nous croyons savoir qu'on s'en occupe dans les régions gouvernementales. Il s'agirait d'abord de limiter à nouveau le cadre des objets soumis aux taxes urbaines ; puis de réduire les chiffres de la redevance quant à certaines denrées, notamment le vin et la viande ; enfin d'étendre à un plus grand nombre de familles l'exemption de la contribution personnelle et mobilière, à titre compensateur du tribut que leur impose l'octroi.

Le *Moniteur* promulguait ces jours-ci deux décrets dans le sens de cette dernière réforme. Les municipalités de Cherbourg et de Lorient sont autorisées, par ces ordonnances, à prélever sur leurs revenus d'octroi de quoi couvrir les taxes personnelles et mobilières de ceux des habitants dont le loyer est inférieur à 50 francs dans la première ville, et de 60 francs dans la seconde. L'exonération aura lieu à partir du 1^{er} janvier prochain.

Nous voyons là un acte aussi ingénieux que libéral. Ne pouvant supprimer l'octroi, on en dégage directement les familles pour lesquelles il est un fardeau, et on le maintient à l'égard des citoyens aisés ou riches. Cela prouve qu'avec de la bienveillance et de la vigilance on vient à bout de beaucoup de choses, réputées difficiles ou même impossibles. Du reste, un certain nombre de municipalités urbaines sont entrées, depuis plus ou moins longtemps, dans cette voie de réparation populaire. Tout en y applaudissant, nous demandons qu'elle soit généralisée par une loi, au lieu d'être localisée par un vote.

Nous voudrions davantage. L'exemption des taxes personnelle et mobilière ne compense pas suffisamment, selon nous, la taxe d'octroi à l'égard des ménages ouvriers, qu'on veut généreusement en affranchir. Pourquoi ne pas compléter la libération en retranchant, par exemple, les mêmes habitants, nous voulons dire les chefs de maison, des cadres prestataires ? C'est là une sujétion bien plus onéreuse au travailleur citadin qu'au manouvrier rural, et la viabilité urbaine ou suburbaine n'en éprouverait guère de préjudice.

D'autre part, la condition mise à l'exonération des deux taxes contributives nous paraît arbitraire et insuffisante. Il y a des familles qui payent plus de 50 à 60 francs de loyer et qui méritent cependant d'être exemptées. Elles le méritent d'autant plus que beaucoup d'entr'elles, sans avoir assez de bras qui gagnent, ont volontiers trop de bouches qui mangent. Pour terminer exactement le droit à la dispense contributive, il faudrait, en tenant un juste compte du chiffre de loyer, prendre d'autres éléments conditionnels : le nombre de personnes dont se compose le ménage, l'état pratique, la situation pécuniaire. Objectera-t-on que cette recherche aurait un certain caractère inquisitorial ? Pas plus que d'autres se rapportant à l'impôt sous ses divers modes. Dans tous les cas, le reproche ne saurait venir des personnes qui proposent, en substitution de l'octroi, une taxe sur le revenu, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus inquisitorial et de plus arbitraire au monde.

D'après nos idées, le tableau des contribuables indémnisés serait dressé chaque année par le Conseil municipal, ainsi qu'on fait pour la formation des listes du jury, le cadre prestataire, le logement des troupes de passage. Il est possible, il est même certain qu'avec ce système on économiserait plus largement la recette de l'octroi ;

mais on aura fait justice et rendu service à tous ceux qui y ont un droit incontestable. N'est-ce donc rien ?

EDMOND DUVAL.

En même temps que beaucoup d'autres journaux de Paris et de la province, nous avons annoncé prématurément la mort de M. Berryer. — Cette nouvelle avait été transmise d'Angerville durant une crise terrible dont avait été saisi l'illustre malade et que ses amis jugeaient devoir être la dernière. Les plus récents avis portent que l'état du grand orateur est toujours très-grave. Un peu de mieux s'est cependant déclaré dans la journée d'hier.

LA SESSION DE 1869.

Voici les projets de loi qui seront mis successivement à l'ordre du jour du Corps législatif dans le cours de la prochaine session :

Loi sur les Chambres et Bourses du commerce ;

Loi sur le Lycée Louis-le-Grand ;

Loi sur les ventes judiciaires d'immeubles, les partages et les hypothèques ;

Loi sur les modifications de l'article 550 du Code de commerce (privilège des propriétaires) ;

Loi relative à une convention au chemin de fer du Nord ;

Loi relative au service postal avec la France et la Corse ;

Loi relative au Trocadéro et au Jardin du Luxembourg ;

Loi relative au traité passé par la ville de Paris avec le Crédit foncier ;

A ces huit projets de loi, il convient d'ajouter le projet de Code rural déposé à la fin de la session, et non encore distribué dans les bureaux. Puis viendront les lois d'intérêt local. Il y en eût, à la dernière session, quatre-vingt-six de votées. Il ne faut pas compter sur moins pour 1869.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, le 24 novembre.

Le budget ordinaire de 1870 vient d'être envoyé au Conseil d'Etat ; on assure qu'il ne contient d'autres modifications par rapport aux budgets précédents que celles que les nécessités de service ont fait introduire ; on ne doit donc attendre aucune diminution des dépenses ; en revanche, et comme compensation, on nous assure qu'il n'y a pas non plus d'augmentations.

On s'occupe avec activité au ministère de la guerre de la nomination des officiers de la garde mobile. Il est certain qu'il va être procédé à l'enrégimentation et à l'organisation des jeunes gens de la classe de 1867 ; mais rien ne serait encore décidé en ce qui concerne les classes de 1864, 1865, 1866. Si la paix se maintient, il est bien possible qu'elles ne soient jamais appelées.

M. de Goltz ne reviendra pas à Paris ; on parle de son remplacement par le prince de Reuss. Cette nomination serait particulièrement agréable au gouvernement français.

Hier a eu lieu à Compiègne une réunion du conseil des ministres ; je ne vous révélerai pas ce qu'on dit ici des délibérations du conseil auquel assistaient M. Grandperret et le préfet de police. Mais il paraît hors de doute qu'il y a été question de la presse et que les mesures de rigueur auraient prévalu. On annonce en effet que les gérants du *Temps*, de l'*Avenir national*, du *Journal de Paris*, du *Réveil* et de la *Tribune* sont cités devant la sixième chambre pour vendredi prochain. Le *Temps* sera défendu par M. Dufaure.

On fait depuis quelque temps courir sur la situation de l'*Avenir national* des bruits fâcheux au point de vue financier. M. Pignard, directeur du Comptoir d'escompte, n'y a plus aucun intérêt ; et voici qu'on dit que l'*Avenir* va être acheté par ou pour la reine Isabelle qui, après avoir si fort malmené les journalistes dans son pays, reconnaîtrait à présent la nécessité d'avoir un journal pour soutenir sa cause.

La pièce de M. Cadol, *les Inutiles*, a obtenu un grand succès à Compiègne. Elle a beaucoup mieux amusé que le *Duc Job*, de M. Laya. C'était un succès d'auteur et d'artistes et le directeur du théâtre Cluny peut se réjouir d'avoir accueilli les œuvres que dédaigne ou ne sait pas apprécier le Théâtre-Français.

Le général comte Auguste de Laroche-jacquelin qui vient de mourir, et dont les obsèques auront lieu demain à Sainte-Clotilde, était le frère de Henry de Laroche-jacquelin, le héros de la Vendée, et l'oncle du marquis sénateur qui est mort récemment. Il revint de l'émigration sous le consulat, prit bientôt du service et se distingua à la bataille de la Moskowa où il fut fait prisonnier. Mis à la retraite en 1830, il fut condamné à mort en 1833, comme coupable d'avoir participé aux troubles de la Vendée. Il vint en 1835 purger sa contumace devant la cour de Versailles et prouva si bien son alibi que son avocat, Philippe Dupin, n'eut pas besoin de prendre la parole. Il vécut depuis ce temps dans la retraite et était âgé de 85 ans. Il laisse sa fortune à son petit-neveu le marquis de Larochejacquelin.

Il n'est pas vrai qu'il soit question d'élever une statue à M. Dupin ; tout au moins le gouvernement est-il étranger à tout projet de ce genre.

Voilà que les francs-maçons s'en mêlent aussi. *L'action maçonnique*, dont les adeptes seuls connaissent l'existence, rappelle aux frères et amis que la tombe de Dussoubs, frère du représentant, tué le 3 décembre 1851, est envahie par les ronces au cimetière Montparnasse et ne reçoit qu'une seule couronne chaque année le jour des morts.

Les feuilles de l'opposition ne renoncent pas à rappeler les souvenirs du coup d'Etat ; le *Phare de la Loire* offre en prime à ses abonnés l'ouvrage de M. Décembre-Alonnier. *Le coup d'Etat du 2 Décembre*.

Aujourd'hui doivent paraître deux brochures sur le procès Baudin.

On m'assure que les actionnaires du *Siecle* ont décidé de placer M. Léon Plée à la tête du comité de rédaction : M. Plée était, paraît-il, le candidat qui pouvait être le plus agréable au gouvernement.

CH. CAHOT.

Paris, 25 novembre.

Le *Moniteur* dit ce matin dans son bulletin que probablement le prince et la princesse de Prusse resteront à Windsor jusque vers le 15 décembre ; par conséquent, ils n'iront pas à Compiègne. Ainsi tombent d'eux-mêmes tous les commentaires faits sur cette visite prématurément annoncée. Il ne faudrait pas non plus se hâter d'en conclure que les rapports entre la France et la Prusse se sont subitement refroidis.

Les bruits répandus sur une indisposition de l'Empereur ne se sont pas confirmés, et nous trouvons au moins naïve la réflexion de certains journaux qui disent qu'on ne s'amuse pas à Compiègne. Les mêmes écrivains trouveraient peut-être mauvais qu'on s'y amusât beaucoup, quand l'industrie et le commerce se plaignent. Il suffit de leur rappeler que la cour de Louis XIV était plus gaie en 1660 qu'en 1700.

L'anniversaire du 24 novembre n'a pas été célébré heureusement pour la presse, puisque c'est hier que les journaux de Paris dont les numéros avaient été saisis ont été assignés à comparaître vendredi devant la sixième chambre.

Le ministère public a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal de Clermont-Ferrand. Ce jugement est ici un sujet animé de conversation. On a fait la remarque qu'il est beaucoup plus accentué que les conclusions déposées par M. Bardoux, avocat du journal acquitté, et qu'il constitue en faveur des journaux poursuivis un plaidoyer tel que personne n'en pourrait trouver de meilleur. Il y a surtout des mots qui frappent ; et quand on lit le passage où il est parlé de la dignité de la conscience et des droits du bon sens, on se rappelle involontairement les exemples des Harlay et des Molé.

Les invités de la seconde série sont revenus cette après-midi de Compiègne : les invités de la 3^e série y arriveront vendredi.

La nouvelle de la mort de Mazzini est démentie. Les dépêches d'Angerville ne laissent aucun espoir de sauver M. Berryer.

Nous avons presque chaque jour une mort à enregistrer. Hier c'était Matleffle, l'auteur des *Mères Repenties*, qui succombait après une courte maladie ; aujourd'hui on annonce la mort de M. Empis qui fut directeur de la Comédie-Française, et académicien.

M. Béhic vient de partir pour l'Algérie ; il va étudier la question algérienne sur les lieux ; mais je crois pouvoir vous affirmer que le maréchal de Mac-Mahon retournera à Alger avec les pouvoirs les plus étendus.

Je signalerai à votre attention le rapport sur la Cochinchine française publié par le *Moniteur*. Il est signé d'un nom dont s'honore l'industrie française, celui de M. Jacques Siegfried, un des principaux fondateurs de l'Ecole industrielle de Mulhouse, qui n'a peut-être pas son égal. M. Siegfried remplit une mission honorifique qu'il a entreprise dans l'intérêt du commerce français. Il appartient à ce groupe d'industriels associés qui, pour accomplir de grandes choses, n'ont jamais compté que sur leurs propres ressources ; dans sa conclusion, je lis ces lignes auxquelles leur insertion dans le *Moniteur* donne un nouveau prix : « Il faudrait que les Français renonçant un peu aux idées qu'ils caressent d'ordinaire pour leurs fils et qui ne voient rien de plus enviable qu'une place dans les bureaux de l'enregistrement, des douanes ou en un mot de l'administration, finissent par comprendre que le présent et l'avenir appartiennent à ceux qui font le plus preuve d'initiative individuelle. »

Un détail curieux : à la représentation du *Lion amoureux*, samedi, la veuve de Ponsard encore en deuil se tenait dans une baignoire ; elle avait sur ses genoux son fils âgé de cinq ans qui sans comprendre applaudissait l'œuvre de son père.

Ce soir, Mme Miolan-Carvalho débute à l'Opéra dans le rôle de Valentine des *Huguenots*.

La Gaîté reprend pour la vingtième fois au moins le *Courrier de Lyon* auquel la révision du procès Lesurques donne un certain mérite d'actualité.

La Porte-Saint-Martin annonce avec un grand luxe d'affiches pour samedi la première représentation de la *Dame de Montmoreau* ; ce qui fait dire au *Figaro* : voilà une dame qui ne craint pas de s'afficher.

Un duel a eu lieu ce matin entre un homme du monde et un homme de lettres, rédacteur d'un journal littéraire quotidien.

CH. CAHOT.

Le *Moniteur des soies* publie la lettre suivante :

« Lyon, 20 novembre 1868.

« Monsieur le Rédacteur, « J'ai lu avec intérêt dans votre dernier numéro, un article sur la fabrique de Zurich, mais je crois devoir protester contre une phrase qui pourrait entretenir chez nos fabricants des illusions dangereuses. Cette phrase est ainsi conçue :

« Voilà tout le secret de la vogue des « Suisses, vogue momentanée qui enlève « à Lyon deux ou trois millions d'affaires, « mais qui cessera dès que les soies reviennent à un prix normal. »

« Je soutiens que le chiffre d'affaires enlevés par la Suisse à Lyon est beaucoup plus considérable. Il s'est vendu à Paris, dans le courant de cette année, de trente à quarante mille pièces d'étoffes fabriquées à Zurich, ce qui représente plus de 10 millions ; de plus, par leurs relations constantes avec les maisons de Paris, les fabricants suisses ont acquis le sentiment de la mode et de l'actualité qui leur manquait avant le traité, et ont complètement chassé nos produits similaires des